

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

940, boulevard de Normandie

Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 1A7

Politique d'admission (PEI)



Date de révision : janvier 2023



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
Procédures d'admission au PEI et passage d'une année à l'autre	3
Liens avec les autres politiques	5
Liens avec la politique d'inclusion	5
Liens avec la politique linguistique.....	5

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot s'est dotée d'un projet éducatif ayant trois enjeux :

- 1) La réalisation du plein potentiel de l'élève ;
- 2) La collaboration des acteurs de la communauté scolaire ;
- 3) Un milieu de vie bienveillant.

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et les membres de sa communauté scolaire cherchent donc à s'assurer que les élèves s'épanouissent dans leur établissement et qu'ils réussissent à atteindre leurs objectifs en fonction de leurs capacités. Les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer ensemble afin que leurs efforts afin d'assurer la réussite des élèves soient coordonnés et qu'ils se sentent valorisés dans leur travail.

Énoncé de politique

La politique d'admission a été élaborée pour répondre à deux défis que la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot vivait, soit le désir d'offrir un Programme d'éducation intermédiaire plus inclusif et moins basé sur le rendement académique ainsi que le manque d'espace dans l'établissement.

Il a été fixé que l'établissement pouvait accueillir au maximum trois groupes par année du PEI. Le test d'admission vécu par les élèves de 6^e année du primaire a été complètement modifié afin de refléter ce désir de l'établissement de se baser davantage sur les qualités de la communauté d'apprentissage de l'IB et d'être plus ouvert à tous.

Procédures d'admission au PEI et passage d'une année à l'autre

Pour participer au test d'admission, les parents de l'élève doivent fournir le bulletin de 5^e année de leur enfant, une vidéo d'au maximum une minute (présentation de l'élève, son école primaire, ses passe-temps et pourquoi il/elle veut venir au PEI) et remplir un *Forms* indiquant le moment durant lequel ils souhaitent que leur enfant participe au test d'admission ainsi que leurs renseignements personnels. Ceci permet à l'établissement de vérifier si l'élève appartient au bassin PEI de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, car trois établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières offrent le programme et l'élève a le droit de s'inscrire uniquement dans son école de bassin PEI.

Lors de la rencontre virtuelle précédant le test et au cours de laquelle la coordination du PEI présente le programme, les parents sont avisés que les élèves n'ayant pas 75% en mathématiques et en français en 5^e année primaire ne seront pas sélectionnés, car les exigences du programme pourraient compromettre leur réussite scolaire en 1^{re} année du PEI.

Tous les élèves ayant respecté ces premières exigences passent un test d'admission lors de la journée pédagogique à la fin du mois de septembre. Ils ont le choix entre le matin et l'après-midi pour la passation. Lors de ce test, les élèves sont placés en groupes de cinq élèves provenant généralement de la même école. Deux groupes par classe sont jumelés avec deux intervenants.

Le test, composé de travail individuel, de mises en situation et de discussions de groupes, permet aux intervenants de vérifier la communication, la collaboration et la sensibilité démontrées par les élèves au cours du test. À chaque activité nécessitant un partage en groupe, les intervenants évaluent les élèves sur la base de ces critères. Une équipe d'intervenants corrige quant à elle les vidéos des élèves.

Ensuite, l'équipe de coordination du PEI compile les notes de la manière suivante :

- Résultats en Français (60% de cette note) et en Mathématiques (40% de cette note) de la 5^e année du primaire : 40%
- Vidéo : 10%
- Compilation des résultats lors des activités de groupe : 50%

Pour faire partie de la liste des élèves acceptés OU sur la liste d'attente, l'élève doit avoir obtenu au moins 70% au total lors du test d'admission.

Passage d'une année à l'autre au PÉI

D'entrée de jeu, il faut savoir que les normes de passage d'une année à l'autre au PÉI s'ajoutent aux exigences de la politique déterminant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire ainsi qu'aux normes et modalités établies de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot¹.

Afin de maintenir sa place et ainsi poursuivre au PÉI, depuis l'année scolaire 2017-2018, l'élève et l'un de ses parents doivent signer le contrat d'engagement PÉI. Ce contrat, d'une durée d'une année scolaire, a pour but d'encourager l'élève à s'engager dans sa réussite et à développer les qualités et les valeurs propres au programme PÉI. Dans ce contrat, il est notamment question de :

- La réussite de tous les cours inscrits à leur horaire;
- La réalisation de tous les travaux critériés exigés par les enseignants;
- La réalisation des projets design (1^{re} à 3^e secondaire) et interdisciplinaires (à toutes les années);
- La satisfaction des exigences de l'établissement en terme d'action par le service dans les délais alloués;
- La réalisation des activités en lien avec les éléments-clés du programme (contextes mondiaux, sensibilité internationale, etc.);
- L'adoption d'un comportement respectueux en tout temps, autant à l'école que lors de sorties à l'extérieur;
- L'engagement à développer les qualités du profil de l'apprenant.

Après analyse du dossier, la direction ainsi que l'équipe du PÉI se réservent donc le droit, advenant qu'un élève ne respecte pas les conditions émises ci-dessus, de le retirer du PÉI.

Au niveau académique, la réussite dans toutes les matières au bulletin final est une autre condition afin de poursuivre au PÉI. Un élève peut toutefois, par l'entremise d'un cours d'été réussi, être promu au PÉI l'année suivante. Par contre, plus d'un échec au final entraîne systématiquement pour un élève, un retrait du PÉI et la poursuite de sa scolarisation au régulier.

*** Veuillez noter que le masculin est employé pour alléger le texte.

¹ Voir le site de l'école : <https://www.cssdhr.gouv.qc.ca/chanoine-armand-racicot/#2-normes-et-modalites-devaluation>

Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive

Cette politique d'admission a pour but d'être en cohérence avec la politique d'éducation inclusive dont s'est dotée la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Depuis l'année scolaire 2019-2020, l'établissement souhaitait offrir un PEI incarnant davantage les qualités de la communauté d'apprentissage de l'IB et c'est pourquoi le test d'admission a été modifié. Le PEI est possible à tous les élèves, quels que soient leurs obstacles à l'apprentissage. La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot offre de nombreux services à ces élèves acceptés au PEI afin qu'ils puissent pleinement vivre leur programme.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

Depuis l'année scolaire 2022-2023, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot a été désignée comme pôle d'accueil des classes de francisation. Les élèves issus de l'immigration qui sont en apprentissage du français peuvent donc postuler pour intégrer le PEI et obtenir les services en lien avec leurs besoins s'ils sont acceptés.